

UNIVERSITE DE MONTPELLIER

Arrêté portant nomination du jury d'admission de l'examen professionnalisé réservé d'ingénieurs d'études, branche d'activité professionnelle F (culture, communication, production et diffusion des savoirs), emploi-type Chargé-e de communication, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE DE MONTPELLIER, session 2018

Le Président de l'Université de Montpellier,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2013-485 du 10 juin 2013 relatif à l'ouverture des recrutements réservés pour l'accès aux corps de fonctionnaires de l'Etat des catégories A, B et C relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche en application de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, et modifiant le décret n° 2012-571 du 24 avril 2012 relatif aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 11 juin 2013 fixant les règles d'organisation générale, la composition des jurys et la nature des épreuves des recrutements réservés pour l'accès à certains corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation ;

Vu l'arrêté du 13 mars 2018 autorisant au titre de l'année 2018 l'ouverture d'examens professionnalisés réservés pour le recrutement d'ingénieurs d'études,

ARRETE :

Article 1 : Sont nommés membres du jury d'admission de l'examen professionnalisé réservé d'ingénieurs d'études dans la branche d'activité professionnelle F (culture, communication, production et diffusion des savoirs), emploi-type Chargé-e de communication, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE DE MONTPELLIER, au titre de l'année 2018 :

Madame LUPORSI Bénédicte, Attachée principale d'administration de l'Etat, présidente, Université de Montpellier, Montpellier.

Monsieur LASHERMES Philippe, Administrateur de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche, vice-président, Université de Montpellier, Montpellier.

Madame COGNE Nadine, Ingénieure d'études, experte, Université de Limoges, Limoges.

Madame AVON Isabelle, Attachée principale d'administration de l'Etat, Ecole nationale supérieure d'Architecture de Montpellier, Montpellier.

Monsieur FAUCHER Frédéric, Ingénieur d'études, Université de Montpellier, Montpellier.

Monsieur BOUVIALA Grégory, Attaché principal d'administration de l'Etat, suppléant, Université de Montpellier, Montpellier.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Article 3 : Le Directeur Général des Services de l'Université de Montpellier, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 14 juin 2018

Le Président de
l'Université de Montpellier


Philippe AUGÉ